



DECISION DU PRESIDENT

N° 2024 /044

1.1 Marché public

MARCHE PUBLIC DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA CREATION DE 2 TERRAINS DE TENNIS BETON COUVERTS DE CENTRALES PHOTOVOLTAIQUES A CREST

Le Président,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 5211-10 ;

VU la délibération du conseil communautaire 2020/054 du 15 juillet 2020 portant délégation de pouvoirs du Conseil Communautaire au Président pour les tâches de gestion courante ;

CONSIDERANT la nécessité de lancer un marché public de maitrise d'œuvre pour la création de 2 terrains de tennis béton couverts de centrales photovoltaïques à Crest ;

CONSIDERANT la dévolution du marché par procédure adaptée en application des articles L.2113-1, R.2123-1 et R.2131-12 du Code de la commande publique ;

CONSIDERANT l'avis d'appel public à concurrence du 31 mai 2024 sur la plateforme de dématérialisation des marchés publics www.Marches-Publics.info et dans le journal d'annonces légales Dauphiné Libéré, paru le 5 juin 2024, fixant la date limite de remise des offres au 28 juin 2024 ;

CONSIDERANT qu'il n'y a pas lieu d'allotir ce marché ;

CONSIDERANT les critères de jugement des offres suivants :

- Prix pour 40 points ;
- Valeur technique pour 60 points ;



CONSIDERANT le rapport d'analyse technique et financières des offres reçues ;

CONSIDERANT que l'offre du groupement Patrick AMOUROUX Architecte (mandataire) / Bureau d'études ISAP / SARL BUREAU MATHIEU / SAS ADUNO / S.A.S.U KDEC est économiquement la plus avantageuse et qu'elle répond aux attentes de la collectivité ;

CONSIDERANT que les crédits sont inscrits au budget général 2024 sur l'imputation 23-13 ;

DECIDE

Article 1 : de signer le marché public ayant pour objet la maitrise d'œuvre pour la création de 2 terrains de tennis béton couverts de centrales photovoltaïques à Crest avec le groupement Patrick AMOUROUX Architecte / Bureau d'études ISAP / SARL BUREAU MATHIEU / SAS ADUNO / S.A.S.U KDEC dont le mandataire est Patrick AMOUROUX Architecte – 191 avenue Victor Hugo – 26 000 Valence - Siret n° 477 894 679 00067.

Ensemble, faisons battre le cœur de Drôme

Communauté de Communes du Crestois et du Pays de Saillans

15 Chemin des senteurs - 26400 Aouste sur Sye

+33 (0)4 75 40 03 89 @ accueil@cccps.fr www.cccps.fr

AOUSTE SUR SYE - AUBENASSON - AUREL - CHASTEL ARNAUD
CREST - ESPENEL - LA CHAUDIÈRE - MIRABEL ET BLACONS - PIÉGROS
LA CLASTRE - RIMON ET SAVEL - SAILLANS - SAINT BENOIT EN DIOIS
SAINT SAUVEUR EN DIOIS - VERCHENY - VÉRONNE



Article 2 : Le marché est conclu pour un montant de 49 245 € HT pour la mission de maîtrise d'œuvre et 6 680 € HT pour les autres éléments de missions complémentaires, soit un total de 55 925 € HT. Le taux de rémunération est fixé à 7,61% de la mission de base.

Article 3 : Monsieur le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente décision qui sera transmise au représentant de l'Etat, publiée, et inscrite au recueil des actes administratifs.

Article 4 : Le contrat objet de la présente décision pourra faire l'objet dans les deux mois à compter de sa publication:

- d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Président,
- d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Grenoble.

Fait à AOUSTE SUR SYE, le **23 SEP. 2024**

Denis BENOIT
Président



Affichée le : **23 SEP. 2024**

Ensemble, faisons battre le cœur de Drôme

Communauté de Communes du Crestois et du Pays de Saillans

15 Chemin des senteurs - 26400 Aouste sur Sye

+33 (0)4 75 40 03 89 @ accueil@cccps.fr www.cccps.fr

AOUSTE SUR SYE - AUBENASSON - AUREL - CHATEL ARNAUD
CREST - ESPENEL - LA CHAUDIÈRE - MIRABEL ET BLACONS - PIÉGROS
LA CLASTRE - RIMON ET SAVEL - SAILLANS - SAINT BENOIT EN DIOIS
SAINT SAUVEUR EN DIOIS - VERCHENY - VÉRONNE